

Schuman Paper
n°847
21 septembre 2026

Blandine CHÉLINI-PONT

Le pape, l'Europe et la place des religions sur le continent : le tournant de Léon XIV

La venue de Léon XIV à [Metz](#), le 28 septembre, pourrait marquer un moment important de la réflexion pontificale sur l'Europe. Le programme associe une rencontre interreligieuse à une rencontre intitulée « *Aux racines de l'Europe pour la paix et l'unité* ». Cette proximité résume le déplacement doctrinal qui semble s'opérer. Léon XIV s'inscrit dans un européisme ancien, mais les « racines chrétiennes » sont désormais réinvesties par des mouvements nationalistes et populistes qui en font une identité culturelle et une frontière civilisationnelle. Le pape paraît donc moins demander à l'Europe de proclamer son identité chrétienne que de préserver l'État de droit, le pluralisme, la subsidiarité et la coexistence religieuse. L'Europe pourrait devenir non plus une forteresse chrétienne, mais un rempart contre la brutalité des Empires.

METZ : CONTINUITÉ EUROPÉENNE ET RUPTURE DOCTRINALE

La charge symbolique de Metz est forte : ville frontalière, française puis allemande et redevenue française, elle se situe au cœur d'une Europe unifiée pour empêcher le retour des guerres continentales. La succession d'une rencontre interreligieuse puis d'une réflexion sur les « *racines de l'Europe* » associe héritage et coexistence. Si le discours reste à venir, Léon XIV en a déjà esquissé l'orientation : [devant le Parti populaire européen en avril dernier](#), il a rappelé l'inspiration chrétienne de De Gasperi, de Schuman et d'Adenauer, ainsi que « l'héritage chrétien de l'Europe ».

La nouveauté tient au sens donné à cet héritage. Il ne sert pas d'abord à réclamer la reconnaissance juridique d'une christianité historique, mais à défendre primauté de la personne, bien commun, participation, distinction du politique et du religieux et limitation du pouvoir. Être chrétien en politique, précise Léon XIV, n'implique pas une politique confessionnelle. Là où Rome demandait à l'Europe de se souvenir de ce qu'elle avait été, le nouveau pontificat pourrait l'inviter à préserver ce qu'elle est devenue : un espace fondé sur le droit, la dignité humaine et le pluralisme.

UNE DOCTRINE EUROPÉENNE NÉE DE LA CATASTROPHE

L'européisme pontifical est relativement tardif. Au XIXe siècle, les projets d'unification venaient souvent de milieux libéraux construits en partie contre l'influence des Églises. La conversion pontificale à l'Europe naît de la guerre. [Benoît XV](#) qualifie la guerre de 1914-1918 de « *suicide de l'Europe civilisée* » et cherche à réduire les nationalismes, soumettre les États à l'arbitrage et empêcher que la force militaire décide seule du destin des peuples. Avant d'être pensée par ses racines chrétiennes, l'Europe pontificale est donc une réponse à la puissance sans frein.

[Pie XI](#) approfondit cette orientation. Face aux totalitarismes, Rome lie paix européenne, liberté de la société civile et limitation de l'État. À l'absorption de la société par le pouvoir s'oppose notamment la subsidiarité et le maintien de corps intermédiaires autonomes. Pie XI condamne aussi le nationalisme

catholique de l'Action française et soutient le projet fédéral d'Aristide Briand. En 1932, le Saint-Siège peut envisager l'avenir du continent sous la forme des « États-Unis d'Europe ».

Avec [Pie XII](#) apparaît une seconde dimension : l'Europe est pensée comme historiquement façonnée par le christianisme. En 1948, il rappelle que l'Europe médiévale avait pour « âme » le christianisme, tout en [soutenant](#) l'unification portée par Konrad Adenauer, Robert Schuman et Alcide De Gasperi. Deux lignes coexistent : l'une, institutionnelle, fondée sur réconciliation, fédéralisme, droits de l'Homme et subsidiarité ; l'autre, civilisationnelle, qui fait du christianisme la matrice historique de l'Europe. La mémoire chrétienne doit conduire les anciennes puissances à renoncer à l'idolâtrie de leur souveraineté.

[Jean XXIII](#) et [Paul VI](#) universalisent ensuite la doctrine pontificale. La priorité devient la paix mondiale face à la menace nucléaire, le développement et l'ordre international. [Pacem in Terris](#) (1963) lie la paix à la vérité, la justice, la solidarité et la liberté. Paul VI fait du développement le nouveau nom de la paix. L'Europe reste soutenue, mais cesse momentanément d'être un horizon de la pensée romaine.

JEAN-PAUL II : L'APOGÉE ET LES DIFFICULTÉS DE L'EUROPE CHRÉTIENNE

[Jean-Paul II](#) redonne à [l'Europe](#) une centralité exceptionnelle, en lui consacrant près de trois-cents textes. Pour lui, l'Europe ne se réduit ni à la Communauté économique européenne ni à l'Ouest : elle respire avec deux poumons, oriental et occidental. L'Europe slave, byzantine et orthodoxe appartient à la même histoire que l'Europe latine. [Cyrille et Méthode](#) deviennent co-patrons du continent et Constantinople retrouve une place essentielle dans cette réunification spirituelle. La vision de Jean-Paul II est inséparable de son expérience polonaise. Les petites nations doivent pouvoir résister aux empires qui les absorbent ; la solidarité européenne les protège du « péché du pouvoir » sans abolir leur souveraineté culturelle.

Mais après la disparition du communisme, Jean-Paul II devient plus critique envers l'intégration européenne. Une Europe pacifiée et libérale lui paraît menacée par le matérialisme, le relativisme et la perte de fondements moraux objectifs. La querelle des « racines chrétiennes » dans le projet de Constitution européenne concentre cette inquiétude. Le Saint-Siège réclame leur reconnaissance et une référence à Dieu ; le texte retient finalement les héritages culturels, religieux et humanistes ainsi que les droits, la démocratie et l'État de droit. Jean-Paul II ne souhaite pourtant pas restaurer un État confessionnel : il reconnaît souveraineté populaire, autonomie du politique et gouvernement limité. La difficulté tient à sa volonté de faire reconnaître un fondement chrétien antérieur à cette autonomie.

Cette controverse politise néanmoins l'expression des « racines chrétiennes » : une généalogie spirituelle devient un marqueur identitaire. [Benoît XVI](#) prolonge le diagnostic d'une crise née de la rupture entre raison, culture et christianisme. Avec [François](#), le changement est surtout un décentrement : il regarde l'Europe depuis ses périphéries, les migrants, la pauvreté, le climat et le dialogue avec l'islam. Elle n'est plus sommée de retrouver une essence, mais d'assumer sa responsabilité dans le monde.

DU CHRISTIANISME-REFONDATION AU CHRISTIANISME-IDENTIFICATION

Léon XIV arrive dans un contexte transformé. Au début des années 2000, Rome redoutait l'effacement du christianisme de la conscience européenne. Un quart de siècle plus tard, il s'est aussi culturalisé : la sécularisation détache des symboles chrétiens de leur contenu religieux et les rend disponibles comme signes d'hérédité, de civilisation et d'appartenance. La déchristianisation sociologique peut ainsi aller de pair avec une rechristianisation rhétorique du nationalisme.

Cette « matrice chrétienne » se recompose autour du sentiment de minorité menacée. Elle oppose un peuple historique aux élites cosmopolites, aux migrations, au multiculturalisme ou aux

transformations morales jugées imposées. La rhétorique de la Nature, de la Nation et de la Normalité peut transformer la nation en « nation-rempart », dotée de frontières morales autant que territoriales. Ce phénomène dépasse le catholicisme et circule dans des réseaux politiques, religieux et médiatiques transnationaux.

La seconde administration Trump renforce cette dynamique. À Munich, le 14 février 2025, le vice-président J. D. Vance décrit une Europe qui aurait trahi ses valeurs par la censure, l'immigration massive et la discrimination des chrétiens, tout en se rapprochant de forces eurosceptiques. D'autres responsables américains appellent à une « alliance civilisationnelle » entre nations chrétiennes. Le conflit traverse donc le christianisme lui-même, entre une conception ouverte de son héritage et une conception identitaire de la nation.

LÉON XIV : DU RAPPEL DES RACINES À LA DÉFENSE DE L'ORDRE EUROPÉEN

Léon XIV ne renonce pas aux racines chrétiennes ; il en change la fonction. [Elles ne constituent pas un titre de propriété sur l'Europe, mais doivent inspirer le bien commun](#). Sans abandonner l'anthropologie catholique, il paraît moins intéressé par une « guerre des valeurs » que par la limitation de la puissance par le droit et la primauté de la personne.

Il semble accepter positivement une grande partie de l'acquis européen : autonomie du politique, pluralité des opinions, délibération démocratique, État de droit, coopération internationale et protection des corps intermédiaires. La subsidiarité, issue de la doctrine sociale catholique et intégrée aux traités européens, permet d'éviter aussi bien le souverainisme absolu que la centralisation excessive. S'y ajoutent solidarité, redistribution et dignité du travail.

La place donnée à l'immigration mesure la distance avec le christianisme identitaire. Léon XIV ne préconise ni ouverture sans limites ni fermeture : il associe protection des personnes, voies légales,

intégration et capacités d'accueil. Cette « Europe ouverte et régulée » refuse de transformer l'étranger en ennemi civilisationnel. Interrogé sur l'islam comme menace pour l'identité chrétienne occidentale, il défend dialogue et coexistence entre chrétiens et musulmans. L'Europe n'est donc pas appelée à devenir une citadelle chrétienne contre la « submersion ».

L'EUROPE-REMPART FACE AU RETOUR DES EMPIRES

La guerre russe en Ukraine et les tensions avec l'administration Trump donnent à cette évolution une portée géopolitique. Léon XIV défend une « paix juste et durable » en Ukraine et une conception de l'avenir européen différente de la « Chrétienté 2.0 » de certains post-libéraux. Son désaccord concerne plus largement un monde où de grandes puissances prétendent imposer leur volonté par la force, de l'Ukraine au Groenland, du Venezuela au Moyen-Orient.

L'Union européenne repose, malgré ses faiblesses, sur une logique inverse : ses États ont soumis une part de leur souveraineté au droit commun, au juge et à la négociation. Cette réalité rejoint la strate la plus ancienne de l'européisme pontifical : Benoît XV voulait contenir la Realpolitik, Pie XI neutraliser les nationalismes et Pie XII amener les grandes nations à consentir à une unité supérieure. L'Europe pourrait donc devenir moins un territoire à défendre parce qu'il est chrétien qu'un espace à défendre parce qu'il a construit un système où la force est limitée par le droit. Elle serait un rempart contre les nouveaux empires sans devenir elle-même empire. La continuité avec Jean-Paul II subsiste, mais l'État de droit, la dignité universelle et la coopération institutionnelle deviennent les traductions contemporaines de l'héritage chrétien.

UNE NOUVELLE GÉOPOLITIQUE RELIGIEUSE EUROPÉENNE

Le repositionnement romain intervient alors que la carte religieuse européenne se fracture. Dans le

catholicisme, les « racines chrétiennes » peuvent désigner soit responsabilité historique, dignité, solidarité et limitation du pouvoir, soit une identité nationale à défendre contre l'immigration, l'islam, les institutions européennes ou les mutations culturelles. Des tensions analogues traversent les mondes protestants, entre milieux conservateurs et Églises historiques attachées à l'État de droit, à l'œcuménisme et à l'accueil.

La fracture orthodoxe est plus spectaculaire. Jean-Paul II rêvait d'une Europe aux deux poumons et accordait à Constantinople une place essentielle. Désormais, Moscou et Constantinople sont profondément divisés depuis la reconnaissance de l'autocéphalie de l'Église orthodoxe d'Ukraine. La guerre a politisé cette rupture : Moscou associe espace religieux russe, nation et civilisation orthodoxe distincte de l'Occident, tandis que Constantinople refuse sa prétention à organiser le monde orthodoxe autour de la puissance russe.

Le conflit ne vient pas de la proximité de Constantinople avec Rome : il porte d'abord sur l'Ukraine et l'autorité canonique. Mais le rapprochement œcuménique entre Léon XIV et [Bartholomée](#) accentue la divergence des modèles. Deux géographies chrétiennes se dessinent : l'une autour de nations religieuses défendant identité et souveraineté ; l'autre autour d'une communion pluraliste et œcuménique où les différences ne justifient pas l'affrontement. Léon XIV privilégie clairement la seconde.

ISLAM ET JUDAÏSME : SORTIR DE LA GÉOPOLITIQUE DES COMMUNAUTÉS ENNEMIES

Le pluralisme religieux devient crucial alors que les actes et discours de haine progressent. Différents rapports européens convergent sur leur banalisation, sur la visibilité religieuse comme facteur de vulnérabilité et sur le continuum entre préjugé, discrimination et violence. Les discours antisémites et antimusulmans restent élevés depuis le 7 octobre 2023, tandis que les actes antichrétiens

demeurent nombreux. Le conflit Israël-Gaza et le terrorisme islamiste aggravent ces tensions.

[Léon XIV refuse une géopolitique des communautés ennemies](#). Il défend un pluralisme pacifié par le droit, fondé sur la dignité de la personne. Chrétiens et musulmans sont appelés à refuser persécution, discrimination et instrumentalisation politique de Dieu. L'enchaînement prévu à Metz prend alors tout son sens : le pape rencontrera des responsables religieux avant de parler des « racines de l'Europe ». Celles-ci ne sont plus une frontière entre héritiers légitimes et nouveaux venus, mais une ressource pour organiser une coexistence pluraliste.

DE L'EUROPE CHRÉTIENNE AU LEGS CHRÉTIEN DE L'EUROPE

La venue de Léon XIV à Metz pourrait marquer une nouvelle étape de la pensée pontificale sur l'Europe. La continuité est nette : Benoît XV l'a pensée contre la guerre ; Pie XI contre nationalismes et totalitarismes ; Pie XII a soutenu son unification et sa vocation chrétienne ; Jean XXIII et Paul VI l'ont inscrite dans une doctrine mondiale de la paix ; Jean-Paul II a défendu son unité spirituelle et ses racines ; Benoît XVI a prolongé cette inquiétude ; François a décentré le regard vers les périphéries.

Le problème de Léon XIV est différent : le christianisme européen n'est plus seulement menacé d'oubli, il peut être instrumentalisé comme identité politique. Croix, racines, famille ou nation peuvent devenir une frontière contre l'étranger, l'islam ou l'Union européenne. Le pape refuse cette logique : il ne nie ni nations ni frontières, mais refuse de sacrifier la souveraineté ou de déshumaniser les migrants. Sans renoncer à la morale catholique, il privilégie subsidiarité, solidarité, justice sociale, coopération et liberté religieuse.

L'Europe pourrait ainsi devenir le nouvel espace-rempart : non celui de la chrétienté contre l'extérieur, mais celui des droits contre les Empires de la force, des croyants vivant en paix contre la haine communautaire. L'originalité de Léon XIV tiendrait à

ce déplacement : les racines chrétiennes ne seraient plus un statut identitaire, mais une responsabilité. Si Metz confirme cette orientation, l'Europe sera invitée à protéger la dignité de la personne, la force

du droit contre le droit de la force, la capacité de vivre ensemble sans transformer la différence en inimitié.

Blandine Chélini-Pont

Professeur Histoire contemporaine et Relations
Internationales LID2MS/FDSP, Aix-Marseille
Université

Retrouvez l'ensemble de nos publications sur notre site :
www.robert-schuman.eu

Directeur de la publication : Pascale JOANNIN
ISSN 2402-614X

Les opinions exprimées dans ce texte n'engagent que la seule responsabilité de l'auteur.
© Tous droits réservés, Fondation Robert Schuman, 2026

LA FONDATION ROBERT SCHUMAN, créée en 1991 et reconnue d'utilité publique, est le principal centre de recherches français sur l'Europe. Elle développe des études sur l'Union européenne et ses politiques et en promeut le contenu en France, en Europe et à l'étranger. Elle provoque, enrichit et stimule le débat européen par ses recherches, ses publications et l'organisation de conférences. La Fondation est présidée par M. Jean-Dominique GIULIANI.